



eau
seine
NORMANDIE

Révision du 10^{ème} programme SDAGE 2016-2021 et Programme de Mesures

ENSEMBLE
DONNONS
VIE à L'eau

Agence de l'eau

Pourquoi une révision du 10^{ème} programme?

Était prévu dès 2012:

- De prendre en compte le SDAGE et le PDM
- De réviser le zonage de la redevance prélèvement
- D'éventuels aménagements techniques

N'était pas prévu:

- Les prélèvements de l'Etat



Rappel des orientations retenues lors de l'élaboration du 10^{ème} programme 2012

- Politique des taux d'aides
- Politique de redevances

Une révision qui s'inscrit dans la continuité des orientations stratégiques du 10^{ème} programme

Politique des taux d'aides :

3 principes principaux

- **Taux fixes** et non des taux modulables plafonnés
- **Taux d'aides élevés** pour faire démarrer les projets (taux d'aide moyen passe de 52,2% à 60,6% au 10^{ème} programme) => **une sélectivité accrue** (PTAP)
- Recourir à des **avances** plutôt qu'à des subventions pour les actions qui **ne concourent pas au bon état**

Politique de redevances

- Modération des recettes fiscales
Chaque année est reconduit le montant identique aux recettes de 2012
- Différenciation des taux de redevances selon l'état de la ressource,
- Simplification du dispositif, notamment redevance pour prélèvement
- Recherche d'un rééquilibrage entre usagers : passer d'une contribution de 92,4% en 2012 pour usagers domestiques et assimilés à 90,8% en 2018



eau
seine
NORMANDIE

Les modalités d'interventions

Une révision pas une révolution

ENSEMBLE
DONNONS
VIE à L'eau

Agence de l'eau

Révision du 10^{ème} programme – modalités techniques

- L'ajustement des forfaits branchements sur les réseaux d'eaux usées ;
- L'encadrement communautaire des aides à l'industrie
 - maximum autorisé des subventions
 - suppression des avances
- La prise en compte d'Ecophyto 2 ;
- La prise en compte de l'instruction ministérielle relative aux retenues de substitution ;
- Abandon des avances exceptionnelles ;
- Les aménagements du chapitre 4 relatif aux règles générales d'attribution et de versement des aides
 - Sens de la simplification et de la clarté



eau
seine
NORMANDIE

Révision du 10^{ème} programme – volet financier

- Révision du zonage de la redevance pour prélèvement pour tenir compte de l'évolution des connaissances
- Introduction d'un nouveau paramètre de redevance pollution non domestique : substances dangereuses pour l'eau
- Le rééquilibrage domestiques et assimilés et autres contribuables en est confirmé

ENSEMBLE
DONNONS
VIE à L'eau

Agence de l'eau

Prise en compte du prélèvement de l'Etat

Prélèvement de l'Etat de :

- 71M€ en 2014
- 58,8 M€ en 2015
- 58,8 M€ en 2016
- 58,8 M€ en 2017
- ? M€ en 2018

250M€
(pm 10^{ème} P : 5.300M€
soit 5%)

- **Ajout des AP Etat 2016 et 2017**
- **Réduction des AP interventions 2016 et 2017 de :**
 - 5 M€ sur les primes
 - 15 M€ sur les interventions

L'élaboration du SDAGE

L'aboutissement de 2 ans de
travaux d'instances de bassin

Le SDAGE et son programme de mesures

Le SDAGE

- Des objectifs ou cibles à atteindre
- De la doctrine d'application de la réglementation ou de la législation pour les atteindre
- Une portée juridique



Le comité de bassin

Le comité de bassin l'adopte

Le PDM

Des actions concrètes tenant compte des moyens financiers et techniques
= le programme d'actions dit de « mesures »

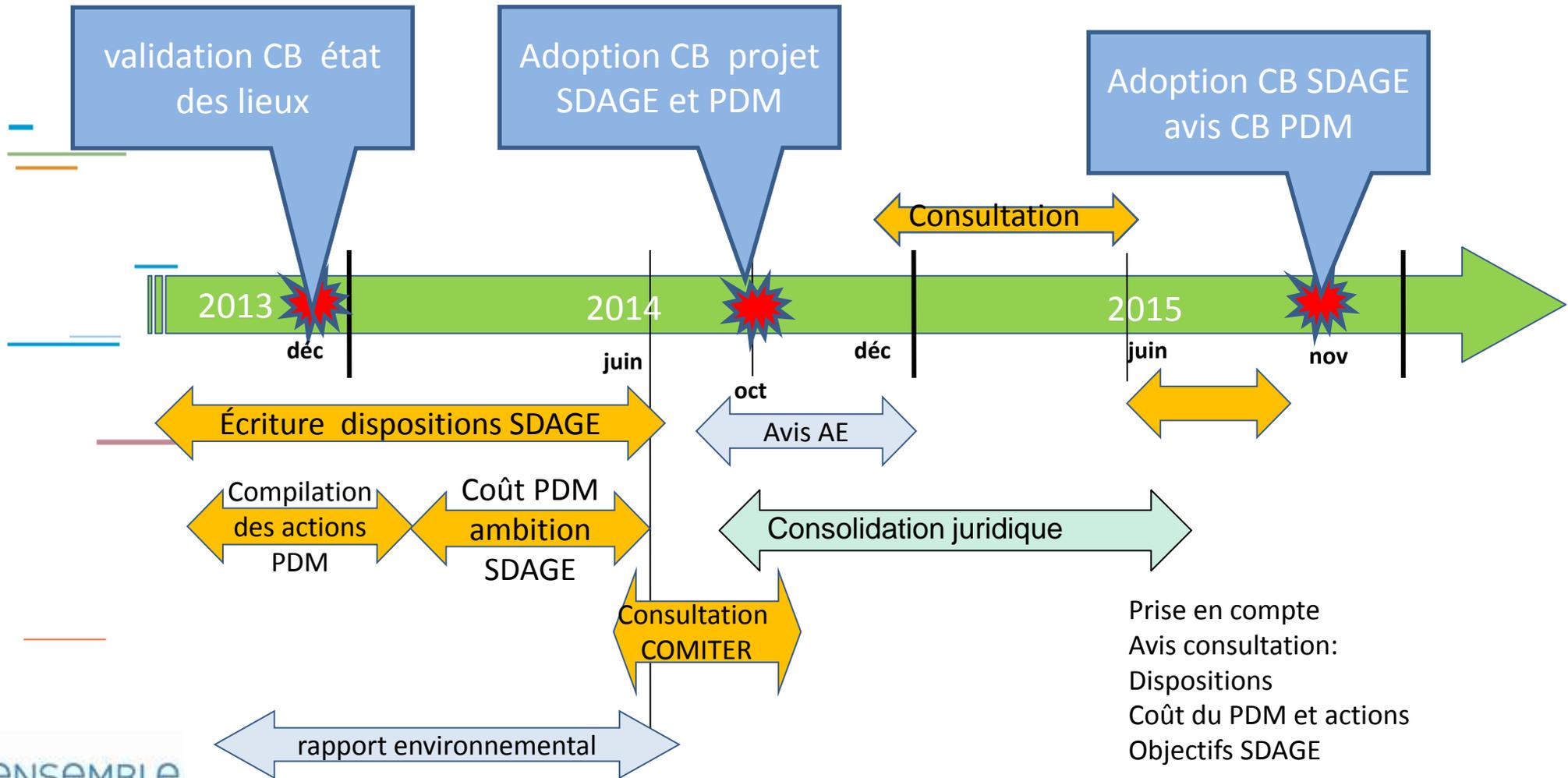


Le préfet
coordonnateur de bassin

Le comité de bassin
donne son avis

calendrier d'élaboration du SDAGE

Évaluation environnementale (processus continu)





eau
seine
NORMANDIE

Les orientations et dispositions

- **6 défis** pour répondre aux enjeux de préservation de **l'environnement** et de sauvegarde de la **santé** dont 1 défi consacré à la **protection de la mer et du littoral**
- **2 défis** répondre aux enjeux **quantitatifs** (sécheresse et inondations) dont un commun au SDAGE et au PGRI pour les **inondations**
- **1 levier** pour répondre à l'enjeu de la **connaissance**
- **1 levier** pour répondre aux deux enjeux de **financement** de la politique de l'eau et de l'amélioration de la **gouvernance**, en particulier prise en compte de la **GEMAPI**
- Un positionnement plus affirmé du **changement climatique** et de la **santé**

ENSEMBLE
DONNONS
VIE à L'eau

Agence de l'eau



eau
seine
NORMANDIE

LES PRINCIPALES EVOLUTIONS

Notion de taux d'étagement

D6.68 Décloisonner les cours d'eau

- Définition du taux d'étagement localement par les acteurs
- L'autorité administrative veille à la réduction du taux d'étagement sur les liste II à l'occasion de l'attribution ou le renouvellement des autorisations d'installations hydrauliques

Compensation Zones Humides

D6.83 Eviter, réduire et compenser l'impact des projets sur les zones humides

- Compensation à minimum 100% en surface pour des fonctionnalités au moins équivalentes, sinon à 150%
- Dans tous les cas, le pétitionnaire prévoit aussi en plus un « **mesure d'accompagnement soutenant la gestion des zones humides** » :
 1. Soit une compensation complémentaires de 50% en surface
 2. Soit une ou plusieurs actions participant :
 - À la gestion de zones humides sur un autre territoire du bassin Seine Normandie en priorité dans la même unité hydrographique
 - Ou à l'amélioration des connaissances sur les espèces, les milieux ou le fonctionnement de zones humides identifiées
 3. Soit une combinaison du 1. et 2.

ENSEMBLE
DONNONS
vie à l'eau

Agence de l'eau

Un SDAGE et un programme de mesures réalistes

- Élaboration d'un programme de mesures financièrement acceptable : **6,5 milliards €** sur 6 ans (scénario « Bon état » partout = 16 milliards €
- Un programme de mesures **techniquement faisable**
- Un objectif ambitieux mais réaliste : **62% de masses d'eau en bon état écologique en 2021**

Un SDAGE qui respecte le droit

26 dispositions appelaient un lien de compatibilité et nécessitaient vérification : il en reste 15

60 dispositions trop prescriptives: 17 ont acquis un rapport de compatibilité, 43 sont devenues des recommandations



Les dispositions du projet de SDAGE appelant un **rapport de compatibilité** ou de mise en compatibilité des décisions ou des documents administratifs du domaine de l'eau, des documents d'urbanisme, des SAGE ou des schémas des carrières sont au nombre de **38**.

Prise en compte des avis issus de la consultation

Plus de 1200 observations ou propositions sur le SDAGE
et le PDM

- Chaque proposition a été étudiée
- 110 dispositions sur 195 ont été modifiées
- des mesures ont été modifiées sur 7 des 80 fiches par unité hydrographique du programme de mesures
- Avis du conseil scientifique du CB
- Avis favorable du Conseil national de l'eau sur les SDAGE
- Avis défavorable du Conseil supérieur de l'énergie sur les SDAGE
- Un avis favorable des autorités Wallonnes sur le SDAGE



Merci de votre attention

Lien vers le 10^e programme révisé : http://www.eau-seine-normandie.fr/fileadmin/mediatheque/Dossier_partage/INSTITUTIONNEL/SDAGE_PCB_%2023Nov2015Arrete.pdf

Lien vers le SDAGE 2016-2021 : http://www.eau-seine-normandie.fr/fileadmin/mediatheque/Dossier_partage/INSTITUTIONNEL/10_eme_programme/10eme_programme_revise_VerFinale.pdf